

Burundi : rapport accablant de l'ONU sur les tortures et les exécutions

@rib News, 12/08/2016 â€“ Source AFP L'ONU a prÃ©sentÃ© vendredi un rapport accablant sur des centaines d'exÃ©cutions de cas de torture et de viols commis au Burundi et a donnÃ© deux mois au gouvernement pour rÃ©pondre de ces accusations. Lors de sa 58e session tenue Ã GenÃ¨ve, le ComitÃ© contre la torture a examinÃ© le rapport spÃ©cial qu'il avait demandÃ© au Burundi aprÃ¨s avoir reÃ§u "des informations alarmantes faisant Ã©tat de possibles cas de torture Ã motivation politique ou ethnique", selon un communiquÃ©.

Une dÃ©lÃ©gation burundaise s'est prÃ©sentÃ©e devant le ComitÃ© le 28 juillet, mais a annulÃ© sa participation le lendemain pour protester contre la prÃ©sentation d'un autre rapport Ã©tabli par des reprÃ©sentants de la sociÃ©tÃ© civile burundaise, dont quatre avocats, et dÃ©nonÃ§ant des tortures et des disparitions. Le procureur burundais a immÃ©diatement demandÃ© que les avocats soient radiÃ©s du barreau de Bujumbura, allÃ©guant "leur implication dans (...) la participation Ã un mouvement insurrectionnel et une tentative de coup d'Ã©tat". L'ONU a vivement dÃ©noncÃ© ces reprÃ©sailles. "Le ComitÃ© enjoint instamment l'Etat partie (Burundi) Ã protÃ©ger les membres de la sociÃ©tÃ© civile qui ont coopÃ©rÃ© avec le ComitÃ© (...) et cesser tout acte de reprÃ©sailles", exige-t-il dans son rapport rendu public vendredi. Le document de 12 pages demande par ailleurs aux autoritÃ©s burundaises d'ouvrir des "enquÃªtes indÃ©pendantes et impartiales" sur 348 exÃ©cutions extrajudiciaires et 651 cas de torture enregistrÃ©s entre avril 2015 et avril 2016, qui auraient Ã©tÃ© commis en majoritÃ© par des membres de la police et des services de renseignement. Les violences au Burundi ont Ã©clatÃ© en avril 2015, aprÃ¨s que le prÃ©sident sortant Pierre Nkurunziza eut dÃ©cidÃ© de se prÃ©senter pour un troisiÃ¨me mandat. Il a Ã©tÃ© rÃ©Ã©lu en 2015. Le ComitÃ© contre la torture dÃ©nonce Ã©galement les "disparitions forcÃ©es d'opposants politiques", citant le chiffre de 36 cas entre avril 2015 et avril 2016, les "violences sexuelles par les forces de sÃ©curitÃ© et des jeunes Imbonerakure" (miliciens), ainsi qu'une "rhÃ©torique gÃ©nocide" visant la minoritÃ© tutsie. "Le ComitÃ© demande au Burundi de lui soumettre d'ici au 12 octobre un rapport spÃ©cial de suivi sur toutes les mesures prises pour mettre en oeuvre l'ensemble des recommandations" figurant dans le rapport.